

Les forêts domaniales se portent plutôt bien

Marigné-Lailié — Hervé Daviau, patron des forêts domaniales de la Sarthe, porte un regard sur les massifs forestiers sarthois et dresse une feuille de route pour 2022.

Entretien

Hervé Daviau, responsable ONF (Office national des forêts) de l'unité territoriale Sarthe-Mayenne.

Quel est l'état de santé de nos forêts domaniales sarthoises ?

Les forêts domaniales sarthoises se portent globalement bien. Quelques signes de dépérissement sont observés et suivis avec l'appui d'Anthony Jeanneau, technicien forestier, mais également correspondant observateur pour le département Santé des forêts. Des protocoles standardisés sont mis en œuvre afin d'évaluer l'évolution de la situation et être réactif si besoin. Cette veille sanitaire est un réel atout permettant de prendre les bonnes mesures au bon moment. La forêt face au changement climatique est une de nos préoccupations majeures. Un important travail de réflexion est engagé en Pays de la Loire mais également à l'échelle nationale afin d'anticiper au mieux les effets de ce changement sur l'écosystème forestier.

Comment va se passer le suivi des forêts sarthoises ?

Un programme de recherche – développement appelé « îlot d'avenir » est déployé au niveau national et localement dans les forêts domaniales sarthoises, afin de tester l'introduction d'essences peu habituelles et d'évaluer leur comportement face aux évolutions annoncées du climat. Cela passe par des études de stations



Hervé Daviau, responsable ONF de l'unité territoriale Sarthe-Mayenne.

(PHOTO : OUEST-FRANCE)

forestières (sols) et des conditions climatiques locales.

En complément de cela, la révision des documents d'aménagement forestier (plan de gestion) va intégrer, dans les années à venir, cette nouvelle problématique qui est celle de l'évolution du climat et de son effet sur l'écosystème forestier. Le premier en date sera celui de la forêt domaniale de Perseigne (5 100 ha en Nord Sarthe) dont la réflexion va être enga-

gée sur 2022 et 2023. Ces nouveaux plans de gestion intégreront un concept nouveau de gestion appelé « forêt mosaïque ».

2022 sera l'année du renouvellement du label forêt d'exception de Bercé ?

Le renouvellement du label Forêt d'exception de la forêt domaniale de Bercé est engagé. C'est un important travail qui consiste à dresser un bilan

de la période passée, définir de nouveaux objectifs et un plan d'actions sur cinq ans. Ce renouvellement devrait être validé dans le courant du premier semestre 2023, suite à toute une démarche de concertation locale en 2022 avec le comité de pilotage. Nous sommes sur un projet de développement territorial. Les élus des onze communes d'assise de la forêt domaniale seront mobilisés sur ce beau projet.